

Mai 2025

Objet : Changements apportés à un fonds du régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) de la Sun Life

Bonjour,

Un fonds du RVER Sun Life fera l'objet bientôt de certaines modifications. Ces changements touchent la série des fonds Sun Life axés sur une date d'échéance.

1. Le Fonds distinct échéance 2025 Sun Life (« Fonds 2025 Sun Life ») sera bientôt retiré.

Quand arrive l'année qui figure dans le nom d'un fonds axé sur une date d'échéance, le fonds atteint sa répartition d'actif la plus prudente. En **juillet 2025** :

- La répartition d'actif du Fonds 2025 Sun Life cessera de changer.
- Elle sera alors identique à celle du Fonds Retraite Sun Life.

Vous n'avez rien à faire. Nous nous occuperons de transférer votre argent.

Le **16 juillet 2025**, nous ferons ce qui suit :

- Votre argent sera transféré au Fonds Retraite Sun Life.
- Vos cotisations futures versées au Fonds 2025 Sun Life seront placées dans le Fonds Retraite Sun Life.

2. Le nouveau fonds 2065 sera ajouté au RVER.

Le **18 juin 2025**, la Sun Life ajoutera le Fonds distinct échéance 2065 Sun Life à la série des fonds axés sur une date d'échéance du RVER.

Périodiquement, les gestionnaires de portefeuille ajoutent de nouveaux fonds à longue échéance à leurs séries de fonds axés sur une date d'échéance. Ces fonds couvrent les années de départ à la retraite prévues pour les employés plus jeunes.

Si vous prévoyez prendre votre retraite vers 2065

Le nouveau fonds pourrait être avantageux pour vous. Vous pouvez y transférer votre épargne actuelle et vos cotisations futures.

Prochaines étapes

Si vous investissez dans le Fonds 2025 Sun Life :

Vous n'avez rien à faire. Nous nous occuperons de transférer votre épargne et vos cotisations.

Si vous pensez prendre votre retraite vers 2065 :

Vous voudrez peut-être réexaminer vos options de placement actuelles et vérifier si elles répondent toujours à vos objectifs de retraite.

- Comment se portent vos fonds?
 - Consultez la liste des fonds offerts par votre régime et voyez leur rendement. Sélectionnez **Gérer le régime**, puis **mon plan**. Ensuite, sélectionnez **Compte**, puis **Voir le rendement des placements**.
- Vérifier ou modifier vos directives de placement
 - Assurez-vous de placer vos cotisations là où vous le souhaitez. Pour apporter un changement : sélectionnez **Gérer le régime**, puis **mon plan**. Ensuite, sélectionnez **Modification**, suivi de **Modification des placements**. Vous pouvez également apporter des changements à votre compte en nous téléphonant.

Si vous avez de la difficulté à ouvrir une session, rendez-vous sur **masunlife.ca** et cliquez sur le lien approprié sous **Aide à l'ouverture de session**.

Nous déposerons une modification auprès de Retraite Québec. Nous afficherons le nouveau texte du régime sur le site Web du RVER (**sunlife.ca/RVER**) à la mi-juillet. Si vous n'avez pas accès au site Web et voulez un exemplaire papier, veuillez nous appeler.

À propos des fonds distincts Sun Life axés sur une date d'échéance

Les fonds distincts Sun Life axés sur une date d'échéance sont les fonds par défaut du RVER.

- Autrement dit, si vous ne choisissez pas d'autres fonds, vos cotisations sont affectées au fonds dont l'échéance est la plus proche de votre 65^e anniversaire de naissance, sans toutefois le dépasser

Les fonds axés sur une date d'échéance sont faciles à comprendre, ce qui vous permet de prendre vos décisions de placement en toute confiance.

- Ils vous donnent accès à plusieurs catégories d'actifs. C'est le gestionnaire de fonds qui gère le risque – vous n'avez donc pas à vous en occuper vous-même.
- Leur répartition d'actif devient plus prudente à mesure que leur date d'échéance approche.

Modifications apportées à l'option de transfert par défaut à 71 ans

À partir du 31 décembre 2025, nous modifierons aussi la solution de revenu par défaut des participants qui atteignent l'âge de 71 ans. Cela s'appliquera aussi aux participants qui ont eu 71 ans en 2025. Les participants bénéficieront d'une plus grande souplesse, car ils auront accès à leur



épargne en tout temps. De plus, si vous souhaitez un revenu garanti à vie, vous pourrez toujours utiliser votre épargne pour acheter une rente au moment qui vous convient.

Actuellement, l'année de vos 71 ans, si vous n'avez pas fourni de directives de placement pour votre comptes d'épargne enregistrés en report d'impôt, l'argent est transféré par défaut dans une rente Sun Life. À partir du 31 décembre 2025, la solution de revenu par défaut (auparavant une rente) sera un régime de fonds de revenu viager (FRV)/fonds de revenu de retraite (FRR), comme suit :

- Si votre actif est de moins de 75 000 \$, le montant sera transféré dans un Fonds Granite Retraite modéré Sun Life détenu dans un compte FRR ou FRV. Les retraits annuels obligatoires seront fixés au montant annuel minimal. Vous pourrez modifier l'option de placement et le montant des retraits en tout temps.
- Si votre actif est de 75 000 \$ et plus, le montant sera transféré dans un Fonds Revenu maRetraite Sun Life détenu dans un compte FRR ou FRV. L'âge cible sera établi à 95 ans. Vous pouvez modifier l'âge cible en tout temps. MaRetraite MonRevenu Sun Life est une solution automatisée qui vous procure un revenu fiable jusqu'à l'âge de leur choix. Grâce à sa souplesse, vous pouvez effectuer des retraits en tout temps.

Nous sommes là pour vous aider

Appelez-nous au **1-866-733-8612**, du lundi au vendredi entre 8 h et 20 h HE.

Sincères salutations,

L'équipe de la Sun Life

Les produits et services des Régimes collectifs de retraite sont offerts par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Sun Life. © Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, 2025.